



Bienvenue

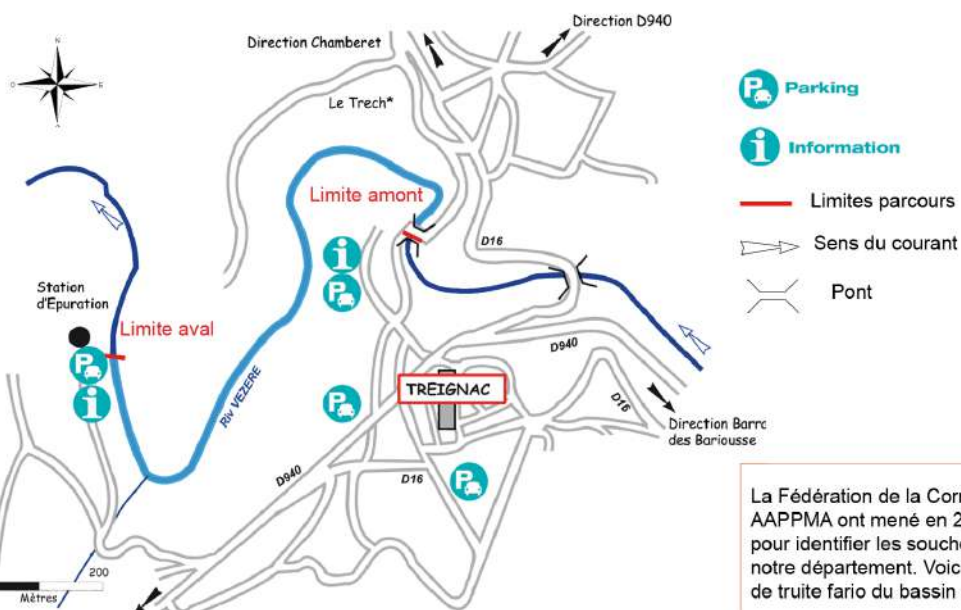
Commune de Treignac

Parcours de graciation de Treignac sur la Vézère



Le parcours de graciation de Treignac,

Situé sur la commune du même nom, d'une longueur de 2500 mètres abrite de nombreuses truites fario. Ce secteur de la Vézère est classé en 1ère catégorie piscicole du domaine privé. Attention, la remise à l'eau des prises est obligatoire.



Règlementation parcours patrimonial

- La carte de pêche départementale ou interfédérale est obligatoire.
- La pêche est ouverte du 2ème samedi de mars au 3ème dimanche de septembre.
- Toutes techniques de pêche à condition d'utiliser d'un seul hameçon simple sans ardillon ou parfaitement écrasé.
- La remise à l'eau des poissons est obligatoire (hors espèces indésirables).

La Fédération de la Corrèze et ses AAPPMA ont mené en 2008 une étude pour identifier les souches sauvages de notre département. Voici une photo typique de truite fario du bassin de la Vézère.



Les espèces présentes:

Vairon



Remise à l'eau obligatoire

Truite fario



Goujon



Lamproie de planer



Ce site abrite de nombreuses autres espèces sauvages:



Le cincle plongeur



La vipère péliade



La loutre



La Bontrée apivore

For fishing activities, you must have an angling license (www.cartedepeche.fr).

- Catch and release
- 1 barbless hook
- Artificial lure only
- Respect opening seasons

